

# Communauté Métropolitaine de Québec

## Plan des Coulées Vertes et Bleues

Mémoire présenté par :  
Le Groupe d'Accès à la Montmorency (GAM)

Automne 2020

Le présent mémoire a été préparé par MM:

Pierre Boulay  
Jean Bernier

Membres du GAM, mandatés par le conseil d'administration

Le conseil d'administration du GAM :

Président : Jasen Carbonneau-Buell  
[presidentgam@gmail.com](mailto:presidentgam@gmail.com)

Vice-président : Carl Séguin  
[vicepresidentgam@gmail.com](mailto:vicepresidentgam@gmail.com)

Secrétaire : Dominique St-Hilaire  
[secretairegam@gmail.com](mailto:secretairegam@gmail.com)

Trésorier : Bernard Goutier  
[tresoriergam@gmail.com](mailto:tresoriergam@gmail.com)

Administrateur : François Leblanc-Nadeau  
[communicationsgam@gmail.com](mailto:communicationsgam@gmail.com)

## Introduction

Un des grands fléaux qui touche aujourd'hui les lacs et les rivières du Québec, est la privatisation des rives de nos plans d'eau, particulièrement dans le Québec habité. De jour en jour, la population du Québec voit graduellement diminuer les accès à ses différentes rivières. Le déploiement constant des résidences secondaires en milieu naturel, ainsi que l'urbanisation de la troisième et quatrième couronne de nos centres urbains, font inexorablement perdre des accès aux rives de nos plans d'eau.

Pour corriger cette situation, un grand coup de barre s'impose, de la part de nos gouvernements; le Québec doit retrouver le libre accès public à ses rivières et ses lacs.

## Action citoyenne

Le Groupe d'Accès à la rivière Montmorency (GAM), crée au début du siècle par des amateurs de canot et de kayak, vise à redonner des accès publics aux rivières du Québec<sup>1</sup>. Sur la base d'une participation citoyenne, un groupe de bénévoles s'est retroussé les manches, en faisant des levées de fonds et en acquérant deux terrains sur les rives de la rivière Montmorency. Ces terrains sont aujourd'hui ouverts gratuitement au public et font la joie de la population.

Le GAM est très conscient qu'il ne peut pas, à lui seul, porter le poids d'une telle action et que nos élus doivent s'impliquer directement et corriger une situation qui est inacceptable.

## La rivière Montmorency

Le GAM salue et félicite les élus de la Communauté Métropolitaine de Québec, pour l'excellent travail effectué dans le cadre du Plan d'ensemble des coulées vertes et bleues.

À la page 26, dans « les orientations et objectifs », on souligne dans le volet récréatif :

- « améliorer les accès visuels et physiques à la rivière » et l'on précise en objectif;
- « améliorer et aménager plusieurs types d'accès à la rivière ».

Le GAM est en accord avec **l'orientation et les objectifs**, nous soulignons tout spécialement deux objectifs;

- " Aménager et officialiser l'accès public des Trois-Sauts.  
Cet objectif rejoint en tout point un des objectifs avancés par le GAM.
- « Aménager un accès secondaire plus au nord que le terrain du GAM (ici nous entendons le site France-Drouin) pour favoriser le rafting et les autres sports de descente de rivière. »  
Le GAM appuie fortement cet objectif qui nous apparaît comme la création d'un accès à la limite sud des « Terres du séminaire de Québec ».

---

<sup>1</sup> Créé en 1999, le GAM avait comme première mission de développer les accès à la rivière Montmorency. En 2009, cette mission s'est élargie à toutes les rivières du Québec.

À la page 27 nous retrouvons au point 3.5, les **plan concept et propositions**.

Parmi les éléments structurants on retrouve au no 4, le site des Petites-Îles, il y est proposé; d'aménager une aire d'accueil pour les pagayeurs qui arrivent de l'amont de la rivière et ceux qui souhaitaient accéder à la portion « expert » de la rivière.

Le GAM appuie fortement cette intervention et souhaite un aménagement rapide du site, ce qui permettra de compléter le parcours de la rivière Montmorency entre le site France-Drouin et le centre de plein air de Beauport.

Toujours dans les éléments structurants, nous retrouvons au point 8, Île enchanteresses, où il est proposé :

- d'aménager un espace vert et une halte cycliste afin de permettre non seulement aux pagayeurs d'accéder à la rivière et d'accoster, mais aux citoyens d'avoir un accès public à la rivière dans le secteur. Évaluer la possibilité d'aménager un accès direct au site d'accueil via un ponceau vers l'avenue Sainte-Brigitte.

Le GAM est propriétaire de la pointe sud de l'Île enchanteresse, il s'agit du site Geneviève-Trépanier, qui accueille déjà en plus des canoteurs et des kayakistes, la population en général qui désire profiter de la plage et de la baignade qu'offre la rivière. Dans une volonté de développer à cet endroit un lieu attractif et public, le GAM est disposé à collaborer et à s'impliquer concrètement dans la réalisation d'un tel projet.

Par ailleurs, il manque un élément structurant très important sur la rivière Montmorency. À la limite des Terres-du-Séminaire (Seigneurie-de-Beaupré), là où débute la section, communément appelé « la Momo A ». Cette préoccupation est mentionnée dans la section « orientations et objectifs » sans toutefois être reprise dans les « concepts et propositions ».

Il s'agit d'un parcours d'eau vive qui s'adresse à des pagayeurs d'un niveau avancé. Cette section de la rivière, qui se termine au site France-Drouin, est très fréquentée et l'aménagement d'un stationnement hors route et d'un sentier pour la mise à l'eau faciliterait la vie à tous, incluant les résidents et le Séminaire. Encore une fois, le GAM est disposé à s'impliquer pour la création d'un accès à la rivière en aval des Terres-du-séminaire à un endroit qui conviendrait le mieux à toutes les parties.

Outre la rivière Montmorency, il y a la rivière de L'Île (appelée « St-Adolphe » par les pagayeurs), laquelle se jette dans la rivière Montmorency à la hauteur du site France-Drouin. Cette rivière est fréquentée en période des hautes eaux et mériterait un simple petit accès, en amont, à la limite des Villes de Ste-Brigitte-de-Laval et Stoneham.

N.B. Il y a une petite erreur cléricale sur une planche; Plan concept 2 de 2, le site France-Drouin devrait être localisé au confluent des rivières de Île et Montmorency, ainsi le chiffre 18 sur la planche, doit être déplacé légèrement vers le nord.

## La rivière Jacques-Cartier

Il n'est pas exagéré de qualifier la rivière Jacques-Cartier de magnifique, car cette rivière a tellement à offrir à l'ensemble de la population de la CMQ. Allant du Parc national de la Jacques-Cartier jusqu'au fleuve St-Laurent dans la MRC de Portneuf, la rivière offre, aux pagayeurs différents parcours tous plus beaux les uns que les autres, qu'ils soient en eau vive ou en eau calme. À l'exception des deux extrémités, soit le Parc national de la Jacques-Cartier où les accès à l'eau sont nombreux et le parcours entre la Ville de Pont-Rouge et la Ville de Donnacona qui s'appuie sur des sites publics aux deux extrémités, la partie centrale compte peu d'accès publics aux sections de rapides de la rivière.

Le GAM souligne l'énorme travail effectué par la communauté métropolitaine et félicite encore une fois les élus de vouloir redonner la rivière à la population de la CMQ.

Pour le GAM il est important de créer des accès publics aux différentes sections de la rivière. L'absence ou la faible présence de terres publiques sur le territoire (le long des berges) engendre plusieurs difficultés, tant pour la création de sentiers pédestre que pour la création d'accès aux différents plans d'eau.

La pratique des sports de rivière demande une variété de milieux et de complexités. Que ce soit pour la famille ou pour un groupe d'amis qui n'ont pas beaucoup de connaissances en navigation, ceux-ci doivent pouvoir pagayer sur un plan d'eau à la mesure de leurs habiletés. Il en va de même pour les amateurs d'eau vive : il doit y avoir des sections présentant différents niveaux de difficultés, qui conviennent à toute la gamme des utilisateurs.

C'est pourquoi le GAM vous présente un concept général illustrant les endroits optimaux pour la création d'accès à la rivière en fonction du niveau de difficulté. Aussi, le GAM est prêt à contribuer financièrement, dans la mesure de ses moyens et de la générosité des gens d'eau vive, au développement de sites de mise à l'eau et de sortie.

Sections navigables pour les sports d'eau :

- A : Les chutes à Pageau : section facile commençant dans le Parc de la Jacques-Cartier;
- B : Tewkesbury : section de rafting ainsi que pour canoteurs et kayakistes experts;
- C : Section calme se terminant au pont Clarke;
- D : Section calme traversant la base militaire et se terminant à Shannon;
- E : Section des « Seuils de Ste-Catherine », pour pagayeurs experts;
- F : Section d'allers-retours au parc du Grand-Héron
- G : Section « Grand-Remous-Pont-Rouge », pour pagayeurs avancés;
- H : Section « Pont-Rouge-Donnacona », pour pagayeurs intermédiaires.

Il est à noter que les sections G et H, bien que très prisées des pagayeurs, se trouvent en dehors du territoire de la CMQ. En outre, la section D n'est pas praticable actuellement en raison de l'interdiction de circuler dans ce secteur de la base militaire.

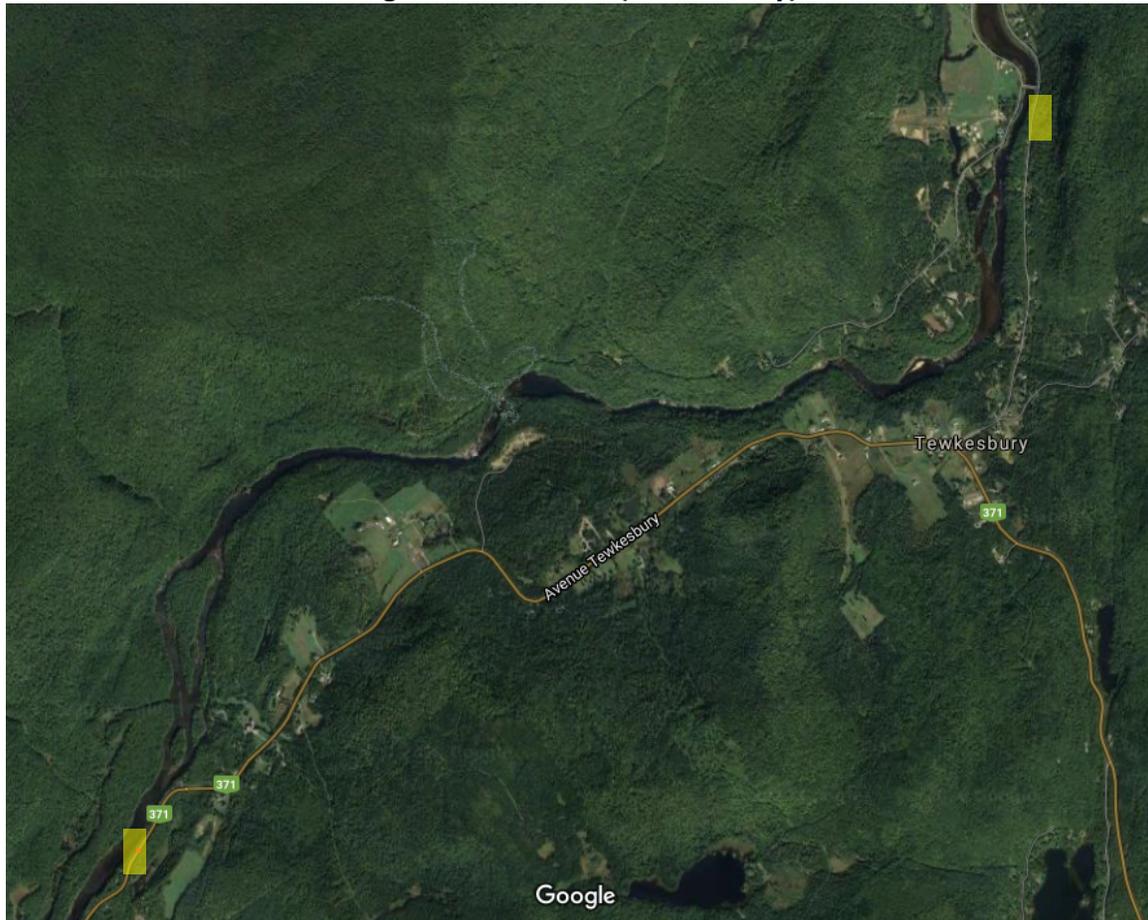
Donc, les commentaires du GAM se concentrent sur les sections A, B, C et E.

**Section A : « Les Chutes à Pageau » :** Il y a un problème relié au portage de la chute. Seule la rive droite comporte un certain potentiel, mais se trouve sur la propriété d'un groupement forestier.

**Section B : « Tewkesbury »** . Ce secteur, très utilisé par les compagnies de rafting, est aussi très prisé par les kayakistes et canoteurs avancés ou experts. Malgré les efforts déployés par différents acteurs dont le GAM, les pagayeurs ne bénéficient toujours pas de mises à l'eau officielles et pérennes. Les deux compagnies de rafting ont chacune leurs propres mises à l'eau et sortie privées. Cela se comprend très bien, mais dans une perspective de long terme et d'intérêt du grand public, ne vaudrait-il pas mieux de développer moins de mises à l'eau mais que celles-ci soient ouvertes au grand public ?

D'une façon ou d'une autre, il est possible de développer une mise à l'eau publique à quelque 100 mètres en aval du pont (rectangle jaune en haut de la figure 1) sur un terrain du domaine public québécois.

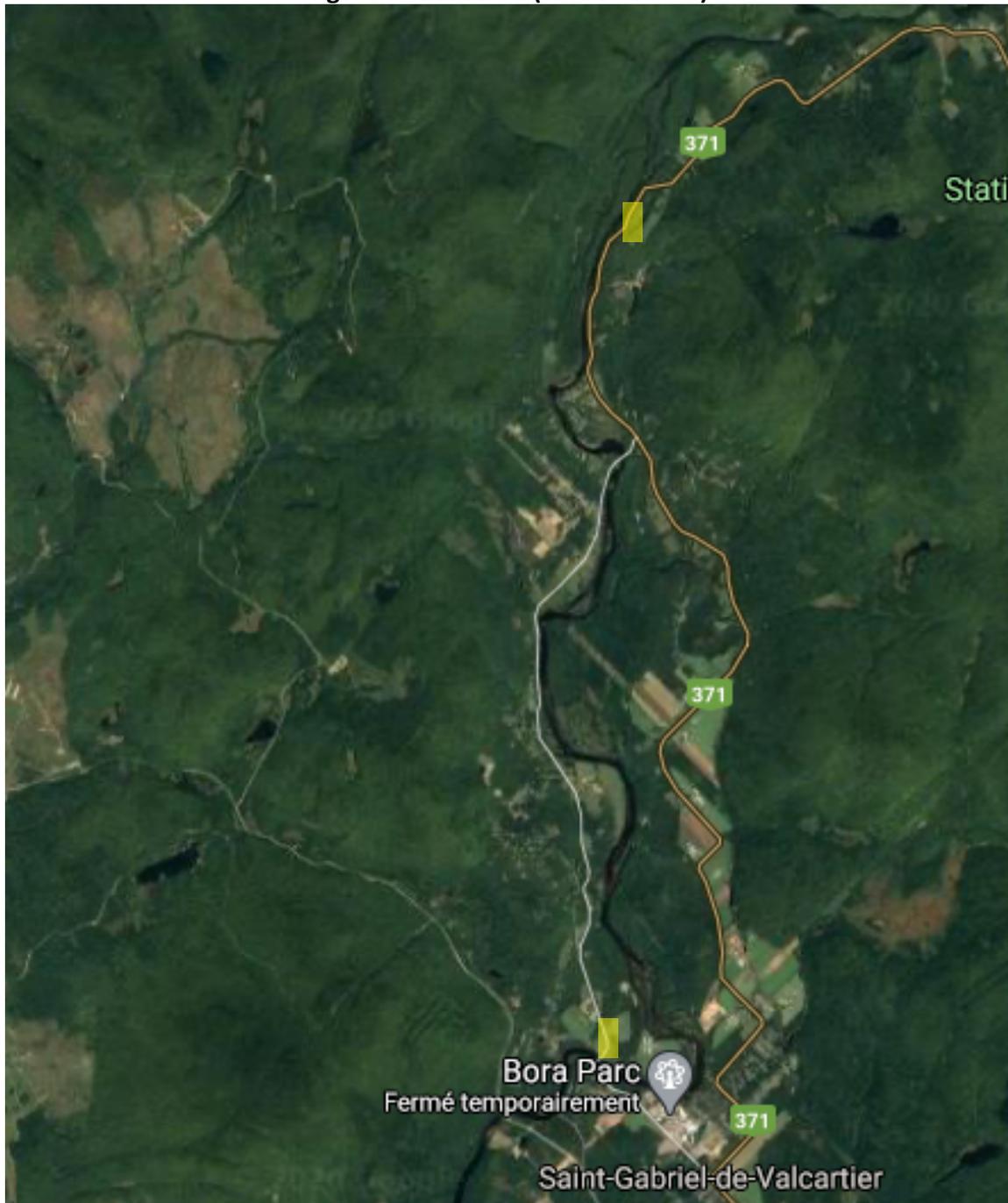
**Figure 1 : Section B (Tewkesbury)**



Une sortie pourrait aussi être aménagée non loin des sorties de rafting (voir au bas de la figure 1)

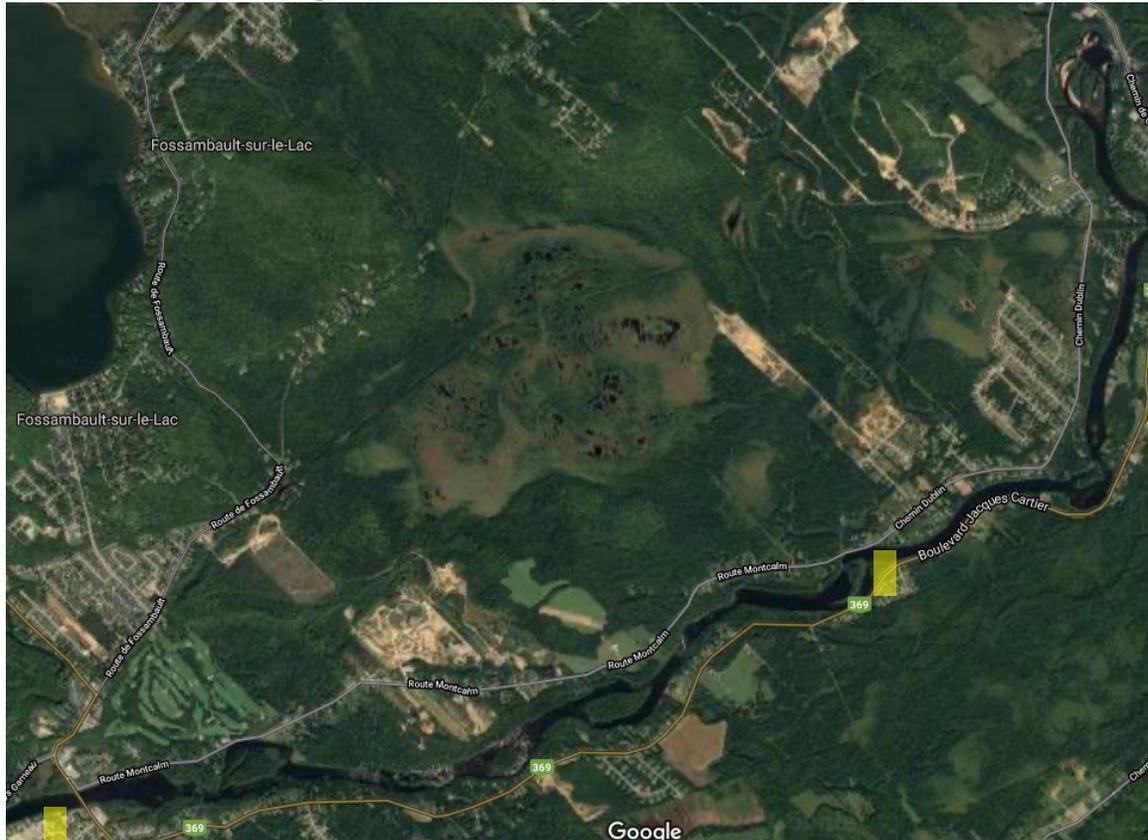
**La section C** est une section calme, utilisant la sortie de la section B comme mise à l'eau et la halte du pont Clarke, comme sortie. Cette section, de nature à satisfaire la clientèle familiale, offre environ 11 km d'eau sans rapides dans un décor bucolique.

**Figure 2 : Section C (section calme)**



**Section E :** « Les seuils de Ste-Catherine ». Cette section s'adresse aux amateurs d'eau vive de calibre élevé ou expert. La sortie se fait au Parc du Grand-Héron, mais la mise à l'eau en eau calme, à Shannon, éloigne les pagayeurs de 4 km de leur objectif : l'eau vive! Aussi, empruntent-ils un accès informel sur les terres publiques, à mi-parcours. Ce terrain est-semble-t-il, utilisé comme station de pompage par les pompiers. (voir figure 3)

**Figure 3 : Section E (seuils de Ste-Catherine)**



## Conclusion

Le plan d'ensemble des coulées vertes et bleues, apparaît comme un ballon d'oxygène, dans l'asphyxie de la privatisation des rives du Québec. Tous les amateurs de rivière et les fédérations d'eau vive le disent : le Québec perd de plus en plus ses accès publics aux rivières. La volonté de la CMQ de prendre en main l'aménagement des rivières du territoire marque un point tournant. La création de sentiers pédestres, la mise en valeur des paysages naturels et la création d'accès publics sont des gestes forts qui méritent le soutien de la population et des acteurs du milieu.

Le GAM est fier d'appuyer le plan d'ensemble des coulées vertes et bleues, qui est un premier jalon dans la reconquête des abords de nos rivières.